



## 1. Objectif et domaine d'application :

Définir les prélèvements à réaliser en cas de choc **anaphylactique**.

## 2. Documents associés

Voir Kalilab

**Prise en charge du choc anaphylactique, SFAR 2010, actualisée en mars 2011**

## 3. Responsabilités

Sous la responsabilité du biologiste qui valide la demande.

## 4. Déroulement de l'activité

### 4.1. Définition

Bilan de choc anaphylactique :

- **Allergie aux produits d'anesthésiologie, au latex, à d'autres médicaments**
- Demande en provenance du service de réanimation ou du bloc opératoire pouvant être faite en urgence.

Joindre systématiquement une feuille de demande d'envois extérieurs.

### 4.2. PRELEVEMENTS POUR CHOC ANAPHYLACTIQUE :

**Les tubes T0 et T1 sont fournis par le laboratoire dans le KIT « ANA CHOC »**

**Attention à bien remplir la fiche de renseignements cliniques** (présente dans le kit « ANA CHOC ») précisant les conditions de survenue du choc (à remplir par le Médecin Anesthésiste Réanimateur).

Rq : les IgE Spécifiques seront redosées lors de la consultation d'allergo-anesthésie 4 à 6 semaines après le choc.

### Les différentes phases de prélèvement sont :

- **AU MOMENT DU CHOC (0-30 minutes après au maximum) :**
  - 1 tube sec **T0** : Tryptase
  - 1 tube sec **T0** : IgE Spécifiques
  - 1 tube EDTA **T0** : Histamine
- **H + 1 à 2 HEURES :**
  - 1 tube sec **T1** : Tryptase
  - 1 tube EDTA **T1** : Histamine
- **H + 24 HEURES :**
  - 1 tube sec sans gel (**disponible au laboratoire sur demande**) : Tryptase

## 5. Classement et archivage

Sans objet.